



Manuel du comité national des arbitres



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Objet et portée	5
Engagement envers l'excellence	5
Volleyball Canada – Comité national des arbitres.....	6
Mandat.....	6
Rôles et responsabilités	6
Composition.....	6
Sous-comités.....	7
Mandats des sous-comités	8
Présidents régionaux des arbitres.....	9
Réunion du comité national des arbitres	9
Détails de la réunion du comité des arbitres.....	9
Vote.....	10
Propositions	10
Dépenses.....	10
Règles de procédure.....	10
Dossier de réunion et rapports	10
Échéanciers de soumission des formulaires et informations	11
Inscription en tant qu'arbitre de Volleyball Canada.....	11
Inscription	11
Frais du programme.....	11
Politiques d'inscription	11
Inscriptions provinciales ou territoriales.....	12
Membres à vie.....	12
Transferts hors province ou territoire	12
Transferts hors du pays	12
Activité.....	13
Promotions.....	13



Promotions internationales	14
<i>Nominations des arbitres.....</i>	15
Nominations nationales	15
Voyage	15
Championnats de U SPORTS	16
Championnats de l'ACSC	16
Nominations internationales	16
<i>Uniforme des arbitres.....</i>	17
Uniforme principal	17
Uniforme supplémentaire	17
Normes d'uniformité	18
Équipement des arbitres.....	18
Écussons d'arbitre	19
Uniforme international	19
<i>Procédures générales</i>	19
Frais de clinique.....	19
Cours pour candidats arbitres nationaux	20
Évaluation pratique du cours des candidats arbitres nationaux	21
Frais des animateurs de cliniques	21
Voyage des arbitres.....	22
Rapports et administration.....	22
<i>Championnats nationaux de Volleyball Canada.....</i>	24
Événements.....	24
Nominations des arbitres	24
Frais de match et indemnités journalières.....	24
Équipe de développement des arbitres.....	25
Réunion technique des arbitres	25
Responsabilités des arbitres	25
Affectations des arbitres	26
Responsabilités de l'hôte	26



Développement national Intérieur - Niveaux 1 à 3	27
Mandat	27
Objectifs	27
Niveau I (Local)	27
Niveau II (provincial) et III (régional)	27
Structure du comité	28
Philosophie du programme de certification	28
Compétences techniques	28
Compétences humaines	28
Compétences conceptuelles	29
Procédures	30
Clinique théorique	30
Exigences préalables	30
Animateurs et instructeurs certifiés	30
Programme	30
Certification des arbitres	31
Cliniques	32
Stratégie de développement	32
Perspectives	33
Informations générales	33
Matrice de développement des arbitres	35



PRÉAMBULE

Le manuel du Comité des arbitres de Volleyball Canada constitue une ressource complète destinée à l'ensemble des arbitres au pays. Il est conçu pour soutenir le développement uniforme, la gestion et l'excellence de l'arbitrage au sein de la communauté canadienne de volleyball.

Conçu comme guide de référence, le manuel s'adresse au président du Comité des arbitres de Volleyball Canada, à l'exécutif du Comité des arbitres, aux présidents régionaux des arbitres, au personnel de Volleyball Canada ainsi qu'aux arbitres de tous les niveaux au pays.

OBJET ET PORTÉE

Ce manuel fournit des informations essentielles sur le fonctionnement du Comité des arbitres, notamment :

- **Mandat** : La vision et la mission qui orientent les travaux du comité.
- **Structure** : Un aperçu du cadre organisationnel qui soutient la gestion et le développement des arbitres.
- **Programmes** : Les détails des initiatives visant à améliorer les compétences, les connaissances et le rendement des arbitres.
- **Certification et promotion** : Un parcours clair permettant aux arbitres d'obtenir les différentes certifications et de progresser dans les rangs de l'arbitrage.
- **Code d'éthique des arbitres** : Les normes professionnelles et les valeurs auxquelles tous les arbitres doivent adhérer.
- **Lignes directrices administratives** : Les pratiques exemplaires pour gérer les activités et les communications liées à l'arbitrage.
- **Lignes directrices sur les règles du jeu** : Des instructions pratiques et des interprétations pour aider les arbitres à appliquer les règles du jeu et à les faire respecter efficacement.

ENGAGEMENT ENVERS L'EXCELLENCE

Volleyball Canada s'engage à favoriser un environnement inclusif, transparent et professionnel pour les arbitres. Le manuel reflète cet engagement en fournissant aux arbitres les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour réussir, du niveau local à la scène internationale.

En adhérant aux lignes directrices présentées dans ce manuel, les arbitres et les membres du comité contribuent à l'application uniforme des normes, assurant ainsi l'équité et l'intégrité des matchs de volleyball à travers le pays.

Ce manuel mis à jour et convivial constitue votre ressource incontournable pour tout ce qui concerne l'arbitrage, vous permettant de prendre des décisions éclairées et de poursuivre votre développement au sein du sport.



VOLLEYBALL CANADA – COMITÉ NATIONAL DES ARBITRES

MANDAT

Le comité national des arbitres, au sein de Volleyball Canada, offre leadership et orientation en matière de développement, de formation et de lignes directrices pour l'arbitrage. Agissant à titre consultatif auprès du conseil d'administration et du personnel opérationnel, le comité veille à l'harmonisation avec les objectifs organisationnels en recommandant des initiatives et en sollicitant les commentaires des membres pour approbation par le conseil. Il peut créer des sous-comités pour soutenir ses objectifs, et tous ses membres s'engagent à agir avec honnêteté et intégrité dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- a) Examiner et respecter le mandat.
- b) Promouvoir le développement :
 - a. du programme national de certification des arbitres afin d'assurer un niveau élevé d'arbitrage au Canada.
 - b. du programme de certification internationale des arbitres afin d'assurer la représentation des arbitres canadiens aux compétitions de la FIVB.
 - c. d'un programme des arbitres de volleyball de plage (national et international).
 - d. d'un programme des arbitres de para volleyball (national et international).
 - e. d'une communication efficace entre les arbitres inscrits de Volleyball Canada et au sein de la communauté du volleyball.
- c) Collaborer avec les associations provinciales et territoriales (APT) :
 - a. pour former et certifier les arbitres aux niveaux local, provincial et international;
 - b. ou d'autres intervenants du volleyball afin de soutenir le développement et le recrutement des arbitres;
 - c. ou d'autres intervenants du volleyball dans la mise en œuvre du Programme de développement des arbitres auprès de la communauté de volleyball.
- d) Faciliter l'accès aux documents nécessaires pour les arbitres.
- e) Veiller à ce que les règles du jeu et les lignes directrices pour les arbitres au Canada soient conformes à celles établies par la FIVB et applicables aux compétitions de Volleyball Canada par catégorie d'âge.
- f) Accomplir les tâches supplémentaires assignées au comité par le chef de la direction.

COMPOSITION

Le comité national des arbitres est composé de 5 à 11 membres, dont un président et le gestionnaire du développement des arbitres de Volleyball Canada. Le président du Comité



des arbitres, nommé par le président du conseil d'administration, est responsable de la supervision et de la sélection des membres du sous-comité.

Les membres du comité seront nommés pour un mandat d'un an, sauf décision contraire du président.

SOUS-COMITÉS

Le comité national des arbitres sera composé de neuf (9) sous-comités créés pour soutenir le développement et la promotion des arbitres de volleyball et des programmes connexes dans tout le Canada.

Chaque sous-comité sera dirigé par un membre désigné qui rendra compte au président du comité des arbitres et sera responsable des activités du sous-comité. Ces responsables pourront recruter des bénévoles parmi la communauté des arbitres afin de les aider à s'acquitter des responsabilités du sous-comité.

Le président national des arbitres siégera à titre de membre d'office dans tous les sous-comités.

Les sous-comités actuels sont :

1. Développement national – Volleyball
2. Développement national – Volleyball de plage
3. International / haute performance – Volleyball
4. International / haute performance – Volleyball de plage
5. Développement national – Para Volleyball
6. Promotions nationales – Volleyball
7. Femmes dans l'arbitrage
8. Communications et prix
9. Championnats nationaux



MANDATS DES SOUS-COMITÉS

Développement national – Volleyball

Ce sous-comité supervise la mise en œuvre et le maintien des programmes de développement des arbitres pour les niveaux 1 à 4 (intérieur). Il veille à ce que les formateurs, évaluateurs, mentors et superviseurs soient correctement formés afin de transmettre un message cohérent dans toutes les associations provinciales et territoriales.

Les programmes seront harmonisés de manière que les arbitres possèdent les compétences nécessaires à chaque étape de leur développement, facilitant ainsi leur progression vers des niveaux supérieurs.

Développement national –Volleyball de plage

Ce sous-comité est responsable de la mise en œuvre et du maintien des programmes de développement des arbitres pour les niveaux 1 à 4 (volleyball de plage). Il veille à ce que les formateurs, évaluateurs, mentors et superviseurs soient formés de manière cohérente et efficace dans toutes les associations provinciales et territoriales.

Le parcours de développement sera structuré afin de doter les arbitres des compétences requises pour leur progression.

International / Haute performance – Volleyball

Ce sous-comité se concentre sur l'identification et le développement des arbitres ayant le potentiel d'atteindre la certification Haute Performance ou Internationale en volleyball intérieur. Il élaborera un plan de développement à long terme afin de repérer les talents dès le début et de soutenir leur progression à travers les étapes nécessaires.

International / Haute performance –Volleyball de plage

Ce sous-comité partage les mêmes objectifs que son homologue pour le volleyball intérieur, mais se concentre sur le volleyball de plage. Il identifiera les personnes prometteuses et mettra en œuvre des plans de développement à long terme pour les préparer à la certification Haute performance ou Internationale.

Développement national – Para volleyball

Ce sous-comité est responsable de l'identification et du soutien au développement des arbitres de volleyball assis ayant le potentiel d'obtenir la certification Internationale.

Promotions nationales

Ce sous-comité collabore avec les associations provinciales et territoriales pour identifier et soutenir le développement des arbitres ayant le potentiel d'atteindre la certification de niveau 4. Il est responsable de la conception et de la mise en œuvre des plans d'évaluation théoriques et pratiques afin de s'assurer que les candidats qui obtiennent la certification de niveau 4 sont pleinement préparés à arbitrer aux plus hauts niveaux du volleyball national au Canada.

Femmes arbitres

Ce sous-comité est responsable de la sensibilisation aux possibilités offertes aux arbitres femmes. Il élaborera des stratégies pour identifier et éliminer les obstacles qui entravent le développement et la progression des femmes dans l'arbitrage.



Communications et prix

Ce sous-comité a pour mandat de créer et de mettre en œuvre une stratégie visant à assurer une communication rapide et efficace avec tous les arbitres à travers le Canada. Il développera aussi des initiatives pour célébrer et mettre en valeur les réalisations des arbitres canadiens, tant au niveau national qu'international.

Championnats nationaux

Ce sous-comité collabore avec l'administrateur des arbitres de Volleyball Canada et le gestionnaire du développement des arbitres pour élaborer et exécuter les plans relatifs aux services aux arbitres à l'occasion des principaux événements nationaux, y compris les Championnats nationaux de Volleyball Canada, les Jeux du Canada et la Coupe Canada. Il coordonne aussi les affectations d'arbitres pour les championnats nationaux de U SPORTS et de l'ACSC. De plus, le comité est responsable du développement et de la formation des membres de l'équipe de développement des arbitres, y compris les superviseurs, entraîneurs, mentors et responsables des affectations à ces événements.

PRÉSIDENTS RÉGIONAUX DES ARBITRES

Chaque province et territoire doit nommer un(e) président(e) régional(e) des arbitres. Le (la) président(e) est responsable de superviser le développement et la mise en œuvre du programme des arbitres dans sa région, conformément aux procédures établies par le comité national des arbitres de Volleyball Canada.

Les présidents régionaux seront invités à participer à la réunion annuelle du comité national des arbitres de Volleyball Canada.

RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL DES ARBITRES

Le comité national des arbitres se réunira au besoin, par téléphone, vidéoconférence ou en personne, à la discrétion du président.

Une réunion en personne du comité national des arbitres aura lieu en même temps que l'assemblée générale annuelle (AGA) de Volleyball Canada. Tous les présidents régionaux des arbitres seront invités à assister à cette réunion annuelle.

Le quorum sera constitué par la majorité des membres du comité.

DÉTAILS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES ARBITRES

La date et le lieu de la réunion annuelle du comité national des arbitres seront déterminés par le président du Comité des arbitres, en consultation avec le personnel de Volleyball Canada. Un avis officiel contenant les détails de la réunion sera envoyé à tous les participants au moins six semaines à l'avance.



VOTE

Chaque responsable de sous-comité désigné et le président national des arbitres disposeront d'une (1) voix à la réunion du comité national des arbitres. Les décisions relatives aux propositions seront prises à la majorité simple.

Il sera d'usage, mais non obligatoire que le président national des arbitres ne vote qu'en cas d'égalité des voix.

PROPOSITIONS

Toutes les propositions adoptées à la réunion du comité national des arbitres doivent être soumises au conseil d'administration de Volleyball Canada pour ratification.

DÉPENSES

Les dépenses liées aux déplacements, à l'hébergement et aux indemnités journalières des membres du comité national des arbitres sont aux frais de Volleyball Canada. Tous les remboursements seront effectués selon les tarifs actuels établis par le conseil d'administration de Volleyball Canada.

Les dépenses liées aux déplacements, à l'hébergement et aux indemnités journalières des présidents régionaux des arbitres sont à la charge de leur association provinciale ou territoriale.

RÈGLES DE PROCÉDURE

Sauf indication contraire, la réunion du comité national des arbitres se déroulera conformément aux règles de procédure généralement acceptées.

DOSSIER DE RÉUNION ET RAPPORTS

Le président national des arbitres, en collaboration avec le personnel de Volleyball Canada, préparera un dossier de réunion pour la réunion annuelle du comité national des arbitres. Ce dossier comprendra le procès-verbal de la réunion de l'année précédente, celui de la réunion en cours ainsi que le projet d'états financiers du comité national des arbitres.

Le dossier de réunion sera distribué électroniquement aux participants soit avant la réunion, soit pendant celle-ci, selon la réception en temps opportun des rapports des responsables de sous-comités et des présidents régionaux des arbitres.

Tous les rapports écrits des responsables de sous-comités et des présidents régionaux des arbitres doivent être soumis au plus tard deux (2) semaines avant la réunion afin d'être inclus dans le dossier de réunion.



ÉCHÉANCIERS DE SOUMISSION DES FORMULAIRES ET INFORMATIONS

Les échéanciers de Volleyball Canada ont pour but de guider les différents rôles dans l'accomplissement de leurs responsabilités administratives. Ces échéances appuient la planification et la prestation efficaces des services aux arbitres, contribuant à assurer la cohérence, l'efficacité et l'amélioration globale du programme.

Une liste complète des échéanciers de soumission se trouve à l'Annexe A.

INSCRIPTION EN TANT QU'ARBITRE DE VOLLEYBALL CANADA

INSCRIPTION

L'inscription en tant qu'arbitre de Volleyball Canada est ouverte aux personnes certifiées au niveau 1 (local), niveau 2 (provincial), niveau 3 (régional), niveau 4 (national) ou niveau 5 (international). Seules les personnes ayant payé les frais d'inscription actuels d'arbitre de Volleyball Canada ou détenant le statut de membre à vie seront reconnues comme arbitres inscrits auprès de Volleyball Canada.

FRAIS DU PROGRAMME

Les frais annuels du programme des arbitres de Volleyball Canada sont les suivants :

- Arbitre récréatif 0,00 \$ par année
- Arbitre de niveau 1 10,00 \$ par année
- Arbitre de niveau 2 20,00 \$ par année
- Arbitre de niveau 3 30,00 \$ par année
- Arbitre de niveau 4 40,00 \$ par année
- Arbitre de niveau 5 50,00 \$ par année

Pour les associations provinciales ou territoriales qui utilisent le système d'inscription au volleyball, les frais du programme des arbitres sont automatiquement perçus et transmis à Volleyball Canada.

Les associations provinciales ou territoriales qui n'utilisent pas le système d'inscription au volleyball doivent percevoir les frais du programme des arbitres au moment de l'inscription des membres et les remettre à Volleyball Canada dès que possible.

POLITIQUES D'INSCRIPTION



Tous les membres de la communauté du volleyball sont liés par les conditions de la [Politique sur les participants inscrits](#) de Volleyball Canada.

INSCRIPTIONS PROVINCIALES OU TERRITORIALES

Tous les arbitres de Volleyball Canada doivent être inscrits auprès de leur association provinciale ou territoriale et doivent demeurer membres en règle.

Les frais d'inscription envoyés directement à Volleyball Canada seront remboursés. Toutes les inscriptions des arbitres doivent être effectuées par le biais du système d'inscription provincial ou territorial approprié.

Les arbitres qui ne s'inscrivent pas auprès de leur association provinciale ou territoriale et de Volleyball Canada ne peuvent être considérés comme étant en règle. Plusieurs années consécutives sans inscription peuvent entraîner la perte de la certification.

Les arbitres qui prennent officiellement leur retraite conserveront leur niveau de certification actuel.

MEMBRES À VIE

Les arbitres reconnus comme « Membres à vie » par le comité national des arbitres sont exemptés du paiement des frais liés au programme national des arbitres.

Cependant, les membres à vie peuvent toujours être tenus de payer des frais d'inscription ou des frais liés au programme au niveau provincial ou territorial, selon les politiques de leur association respective.

TRANSFERTS HORS PROVINCE OU TERRITOIRE

Les arbitres qui changent de province ou de territoire après avoir obtenu un niveau de certification doivent fournir une lettre de confirmation de leur ancien(ne) président(e) régional(e) des arbitres. Cette lettre doit confirmer le niveau de certification de l'arbitre et son statut de membre en règle et doit être remise au (à la) nouveau(e) président(e) régional(e) des arbitres à l'occasion du changement de province ou de territoire.

La lettre sert de validation officielle de la certification de l'arbitre et élimine la nécessité d'évaluations supplémentaires.

Il incombe exclusivement à l'arbitre d'obtenir et de soumettre ces documents en temps opportun.

TRANSFERTS HORS DU PAYS



Les arbitres qui s'installent au Canada en provenance d'un autre pays doivent fournir à Volleyball Canada une lettre de confirmation de leur ancienne fédération nationale. Cette lettre doit attester du niveau de certification de l'arbitre, de la durée de ses certifications et de son statut de membre en règle.

Volleyball Canada a la responsabilité de vérifier le statut de l'arbitre et de faciliter sa présentation au (à la) président(e) régional(e) des arbitres concerné(e).

Le (la) président(e) régional(e) des arbitres sera responsable d'évaluer les normes de performance de l'arbitre et de déterminer le niveau approprié dans le cadre du parcours de certification national canadien.

ACTIVITÉ

Tous les arbitres de Volleyball Canada doivent maintenir ou améliorer leur niveau d'activité et leurs compétences en tant qu'arbitres.

Pour conserver leur statut, les arbitres doivent s'inscrire chaque année, rester actifs en tant qu'arbitres et contribuer au développement des arbitres dans leur région.

Les arbitres de niveau 4, niveau 5 (candidats) et niveau 5 doivent soumettre des registres d'activité officiels à Volleyball Canada avant le 31 décembre de chaque année. Ces registres servent à remplir les exigences en matière de rapports annuels à la FIVB et à la NORCECA.

PROMOTIONS

Toutes les demandes de promotion d'arbitre doivent être soumises à Volleyball Canada avant le 31 mai de chaque année.

- Promotion au niveau 3 (régional)
Les demandes de promotion au niveau 3 doivent être soumises à l'aide du formulaire de promotion régionale (C-2), accompagnées de tous les documents requis.
- Promotion au niveau 4 (national)
Les demandes de promotion au niveau 4 doivent être soumises à l'aide du formulaire de promotion national (N-8), accompagné de tous les documents requis.

Les candidats recommandés pour une promotion nationale recevront une lettre officielle de félicitations du comité national des arbitres, accompagnée d'un écusson national d'arbitre.

Les promotions prennent effet à compter de la date de la réunion du comité national des arbitres au cours de laquelle la promotion est confirmée.

L'inscription des arbitres nouvellement promus sera appliquée au nouveau niveau à compter du 1^{er} septembre de la saison suivante.



PROMOTIONS INTERNATIONALES

Les promotions internationales sont gérées par la confédération concernée et la FIVB.

- Les arbitres canadiens qui réussissent le cours de candidat arbitre international de la NORCECA seront reconnus par Volleyball Canada en tant qu'arbitres internationaux et inscrits au niveau international.
- Les candidats arbitres internationaux transférant d'un autre pays seront évalués et se verront attribuer un niveau par Volleyball Canada, tel que recommandé par un(e) formateur(trice) certifié(e) et approuvé(e) par le président du comité national des arbitres.

L'inscription des arbitres internationaux nouvellement promus sera effectuée au nouveau niveau à compter du 1^{er} septembre de la saison de jeu suivante.



NOMINATIONS DES ARBITRES

NOMINATIONS NATIONALES

Les nominations pour les Championnats nationaux de Volleyball Canada, les championnats nationaux de U SPORTS, les championnats nationaux de l'ACSC, la Coupe Canada et les Jeux du Canada relèvent du comité national des arbitres, sous la responsabilité des responsables des sous-comités Haute performance et International ainsi que Championnats nationaux.

Les présidents régionaux des arbitres des provinces et territoires sont responsables de soutenir le processus de sélection en identifiant et en recommandant des arbitres, selon les demandes.

Toutes les nominations doivent être communiquées à Volleyball Canada.

VOYAGE

U SPORTS, ACSC et Jeux du Canada

Les voyages des arbitres désignés pour ces événements sont organisés et pris en charge par l'établissement respectif. Les arbitres doivent coordonner leur voyage directement avec l'établissement.

Les arbitres ne sont pas autorisés à réserver eux-mêmes leur voyage pour ces événements.

Championnats nationaux de Volleyball Canada

Les voyages des arbitres désignés pour les Championnats nationaux de Volleyball Canada sont organisés et pris en charge par Volleyball Canada. Les arbitres doivent coordonner leur voyage directement avec la Fédération.

Les arbitres ne sont pas autorisés à réserver eux-mêmes leur voyage pour ces événements sans autorisation écrite.

Transport terrestre

Les arbitres qui se rendent en voiture aux Championnats nationaux de Volleyball Canada seront remboursés selon le taux de kilométrage actuel de Volleyball Canada (voir l'Annexe B).

Le covoiturage avec d'autres arbitres est fortement encouragé dans la mesure du possible.

Remarque : Le remboursement des frais de kilométrage ne dépassera pas le coût équivalent du billet d'avion le moins cher disponible pour le même trajet.

Calendrier du voyage

Les arbitres doivent coordonner leur voyage de manière à arriver un (1) jour avant le tournoi afin de pouvoir assister à la réunion technique des arbitres de la compétition.



Dans la mesure du possible, les arbitres doivent coordonner leur voyage de manière à partir après la fin du calendrier du championnat concerné.

Les arbitres qui ne peuvent se conformer à cette exigence peuvent ne pas être approuvés par le comité national des arbitres, sauf si des circonstances atténuantes sont identifiées avant l'acceptation de la nomination.

CHAMPIONNATS DE U SPORTS

Les nominations pour les Championnats de U SPORTS suivront les règlements actuels de U SPORTS concernant les arbitres.

Le sous-comité International et Haute performance nommera les arbitres internationaux, les candidats internationaux et les arbitres nationaux qui répondent aux critères du parcours.

Tous les frais liés aux arbitres pour les Championnats de U SPORTS sont à la charge de U SPORTS.

Si l'on envisage d'inclure dans les Championnats de U SPORTS des arbitres supplémentaires au-delà des exigences du règlement, les présidents provinciaux ou territoriaux des arbitres seront contactés afin qu'ils formulent des recommandations.

Si elle est sélectionnée, l'association provinciale ou territoriale sera responsable à 100 % des frais et des honoraires des arbitres liés au championnat.

CHAMPIONNATS DE L'ACSC

Les nominations pour les championnats de l'ACSC suivront les règlements actuels de de l'ACSC concernant les arbitres.

Les présidents provinciaux ou territoriaux des arbitres seront invités à fournir une liste classée des arbitres qualifiés qui exercent leurs fonctions au niveau de de l'ACSC ou à un niveau supérieur dans leur région.

À partir des listes soumises, et en consultation avec les responsables Haute Performance et International, le comité national des arbitres sélectionnera les arbitres à nommer pour les championnats de l'ACSC.

Tous les frais liés aux arbitres pour les championnats de l'ACSC sont à la charge de l'ACSC.

NOMINATIONS INTERNATIONALES

La Commission des Règles du Jeu et de l'Arbitrage de la FIVB est seule responsable de toutes les nominations aux compétitions de la FIVB. La FIVB est entièrement responsable des coûts associés aux compétitions de la FIVB.



Pour les compétitions inscrites au calendrier de la NORCECA, le sous-comité International et Haute performance est responsable de préparer les nominations préliminaires des arbitres et de soumettre ses recommandations à Volleyball Canada.

Le personnel de l'équipe nationale de Volleyball Canada est responsable d'inclure les arbitres désignés dans les dossiers officiels de la délégation de l'équipe pour chaque compétition.

Les programmes de l'équipe nationale de Volleyball Canada sont responsables des coûts associés aux compétitions de la NORCECA.

UNIFORME DES ARBITRES

Les uniformes des arbitres constituent un élément important de la présentation professionnelle des arbitres de Volleyball Canada. L'uniformité de l'apparence favorise la crédibilité, garantit une identification claire des arbitres et reflète les normes de Volleyball Canada à tous les niveaux de compétition.

Le comité national des arbitres est responsable des normes et de la mise en œuvre des uniformes officiels des arbitres de Volleyball Canada.

UNIFORME PRINCIPAL

L'uniforme actuel des arbitres de Volleyball Canada comprend :

- Polo bleu marin Volleyball Canada ([hommes / femmes](#))
- Pantalon bleu marin Volleyball Canada ([hommes / femmes](#))
- Ceinture noire ou bleu marin
- Chaussures principalement blanches ou pâles
- Écusson de Volleyball Canada, indiquant le niveau de certification de l'arbitre

UNIFORME SUPPLÉMENTAIRE

Un uniforme supplémentaire pour les arbitres sera introduit avec les exigences suivantes :

- Polo rouge Volleyball Canada ([hommes / femmes](#))
- Pantalon noir (fourni par vous-même) **
- Ceinture noire
- Chaussures principalement noires ou foncées
- Écusson de Volleyball Canada, indiquant le niveau de certification de l'arbitre

Voici quelques exemples de pantalons noirs acceptables que vous pouvez apporter vous-même (liste non exhaustive) :

- Pantalon ABC Lulu Lemon
- Pantalon de golf Under Armour



- Pantalon de golf Nike
- Pantalon de golf Adidas
- Pantalon Kirkland Commuter

NORMES D'UNIFORMITÉ

Afin d'assurer l'uniformité entre les compétitions, les exigences suivantes s'appliquent :

Matchs avec le premier arbitre

- L'arbitre peut porter soit l'uniforme principal, soit l'uniforme supplémentaire, sauf si l'organisation hôte impose une option particulière.

Matchs avec le premier et le deuxième arbitre

- Les deux arbitres doivent porter le même uniforme.
- Si aucun accord n'est trouvé, l'uniforme bleu marin est la tenue requise par défaut.
- Si l'un des arbitres ne dispose pas de l'option supplémentaire, l'uniforme bleu marin est la tenue requise par défaut.

Matchs avec premier arbitre, deuxième arbitre et arbitres assistants

- Le premier et le deuxième arbitre doivent porter le même uniforme, conformément aux exigences ci-dessus.
- Les arbitres assistants doivent aussi porter un uniforme entre eux.
 - Si aucun accord n'est trouvé, l'uniforme bleu marin est la tenue requise par défaut.
 - Si les uniformes ne correspondent pas, l'uniforme bleu marin est la tenue requise par défaut.
- Le premier et le deuxième arbitres ne sont pas tenus de correspondre aux arbitres assistants.
- Les associations provinciales ou territoriales peuvent appliquer des exigences plus strictes pour les événements relevant de leur compétence.

Matchs internationaux organisés au Canada

- Le gestionnaire des arbitres supervisera la coordination uniforme des arbitres assistants.
- Tous les arbitres assistants doivent porter le même uniforme.

ÉQUIPEMENT DES ARBITRES

Au minimum, tous les arbitres certifiés doivent apporter l'équipement suivant à chaque match :

- Siflet avec cordon



- Montre affichant les minutes et les secondes
- Règlement actuel de Volleyball Canada
- Cartons de sanction
- Pièce de monnaie
- Pompe à ballon et manomètre

ÉCUSSONS D'ARBITRE

Les écussons d'arbitre sont délivrés par Volleyball Canada et doivent être portés dans le cadre de l'uniforme officiel. Les écussons internationaux peuvent être obtenus auprès de la FIVB aux frais de l'arbitre.

Niveaux de certification et écussons correspondants :

- Niveau 1 Arbitre de niveau local
- Niveau 2 Arbitre de niveau provincial
- Niveau 3 Arbitre de niveau régional
- Niveau 4 Arbitre de niveau national
- Niveau 5 Arbitre de niveau international

UNIFORME INTERNATIONAL

L'uniforme des arbitres internationaux est déterminé par la FIVB (et la NORCECA, le cas échéant).

Les arbitres nationaux de Volleyball Canada qui exercent leurs fonctions dans le cadre de matchs internationaux organisés au Canada doivent porter l'uniforme standard des arbitres de Volleyball Canada.

PROCÉDURES GÉNÉRALES

FRAIS DE CLINIQUE

- Les frais de clinique pour les niveaux 1 à 3 sont administrés par chaque association provinciale ou territoriale afin d'assurer l'alignement avec leurs programmes respectifs.
- Les frais de clinique pour le niveau 4 sont administrés par Volleyball Canada et feront l'objet d'un examen annuel.
 - Les frais seront perçus électroniquement via le système d'inscription de Volleyball Canada.



COURS POUR CANDIDATS ARBITRES NATIONAUX

- Le comité national des arbitres organisera chaque année un cours pour candidats arbitres nationaux (si le budget et le nombre de participants admissibles le permettent).
- Le président du comité des arbitres, en consultation avec le sous-comité Promotions nationales, sélectionnera la région hôte et annoncera sa décision à la fin de la réunion annuelle des arbitres, si possible.
- Les provinces et territoires sont encouragés à soumettre une demande écrite pour accueillir le cours pour candidats arbitres nationaux.



Responsabilités en matière de coûts

- **Région hôte** : Coûts liés aux installations et 25 % des dépenses de la clinique
- **Volleyball Canada** : 75 % des dépenses de la clinique
- **Province ou territoire** : Frais de clinique, transport, hébergement et repas des candidats

Pour plus de détails, voir la section 4 – Développement national intérieur – Niveau 4 (organisation d'un cours pour candidats au grade d'arbitres nationaux).

ÉVALUATION PRATIQUE DU COURS DES CANDIDATS ARBITRES NATIONAUX

- Le comité national des arbitres organisera une session d'évaluation pratique chaque année en avril ou mai (si le budget et le nombre de participants admissibles le permettent).
- Un maximum de huit (8) candidats seront évalués chaque session.
- Le sous-comité des promotions nationales fera tout son possible pour accueillir chaque année les candidats admissibles. Cependant, des contraintes financières pourraient imposer certaines restrictions.
- La décision finale quant à l'inclusion revient au sous-comité des promotions nationales, en consultation avec le président du comité des arbitres.

Responsabilités en matière de coûts

- **Volleyball Canada** : Dépenses de l'animateur(trice) de la clinique, tarifs de matchs, indemnités journalières, hébergement pour le championnat.
- **Province ou territoire** : Transport et dépenses directement liées au voyage (nuits d'hôtel supplémentaires, stationnement à l'aéroport, etc.)

Pour plus de détails, voir la section 4 – Développement national intérieur – Niveau 4 (organisation d'un cours pour candidats arbitres nationaux).

FRAIS DES ANIMATEURS DE CLINIQUES

Les animateurs de cliniques pour candidats arbitres nationaux et/ou pour une session d'évaluation pratique recevront :

- Transport terrestre ou aérien (tarif le plus bas disponible).
- Hébergement en chambre en occupation double.
- Honoraires et indemnités journalières.



VOYAGE DES ARBITRES

Les politiques relatives aux voyages des arbitres doivent être lues conjointement avec les sections « Nominations nationales » et « Voyage ».

Tous les frais de voyage des arbitres pris en charge en totalité ou en partie par Volleyball Canada doivent être réservés par l'intermédiaire du bureau de Volleyball Canada au tarif le plus bas possible.

- En cas de partage des coûts, Volleyball Canada facturera à la région sa part.
- Volleyball Canada est entièrement responsable des frais liés au voyage des arbitres aux championnats nationaux.
- Volleyball Canada versera une subvention de voyage à la région pour les deux événements suivants :
 - Championnats nationaux de volleyball de plage
 - Coupe du Canada

Les arbitres qui choisissent de se rendre à une compétition en voiture seront remboursés selon le taux de kilométrage de Volleyball Canada (Annexe B).

- Le remboursement des frais de kilométrage ne doit pas dépasser le coût du billet d'avion le moins cher disponible.
- Pour les longues distances, il est recommandé de louer une voiture, car les frais de location et de carburant combinés sont souvent moins élevés que le remboursement des frais de kilométrage.

RAPPORTS ET ADMINISTRATION

Promotions de niveau 3 (régional)

- Les présidents provinciaux ou territoriaux des arbitres doivent soumettre le formulaire C-1 sur les cliniques de niveau 3 avant le 31 mai de chaque année.
- Toutes les demandes de promotion au niveau 3 doivent être soumises à l'aide du formulaire C-2 avant le 1^{er} juin de chaque année.
- Volleyball Canada dressera une liste de promotion, qui sera ratifiée chaque année à l'occasion de la réunion du comité des arbitres.

Formulaires d'activité des arbitres

- Les présidents provinciaux ou territoriaux des arbitres doivent soumettre le formulaire A-2 pour tous les arbitres de niveau 4 et 5 avant le 31 décembre de chaque année.
- Les arbitres internationaux doivent soumettre le formulaire R-5 avant le 31 décembre de chaque année.

Base de données des arbitres de Volleyball Canada



- Les régions qui n'utilisent pas le système d'inscription de Volleyball Canada doivent soumettre régulièrement les données d'inscription des arbitres, et une liste complète doit être soumise avant le 31 mai de chaque année.
- Volleyball Canada présentera un aperçu de la liste complète des membres à la réunion annuelle du comité des arbitres.

Budget et plan de développement des arbitres

Le président du comité des arbitres, en collaboration avec le personnel de Volleyball Canada, doit préparer :

- Un budget opérationnel annuel.
- Un plan de développement des arbitres soumis à l'approbation du conseil d'administration.
- Les résultats opérationnels annuels et le budget sont présentés dans le cadre de la réunion du comité des arbitres.
- Le plan de développement doit refléter les priorités à court et à long terme du comité national des arbitres.

Voyage à l'étranger des arbitres

Les arbitres souhaitant exercer leurs fonctions à l'étranger doivent être des membres actifs en règle et obtenir une approbation préalable avant de participer à une compétition :

- L'approbation du (de la) président(e) provincial(e) ou territorial(e) des arbitres
- L'approbation de Volleyball Canada
- L'approbation de la Fédération à l'étranger

De plus, les arbitres qui se rendent aux États-Unis doivent remplir le dossier de candidature pour les arbitres étrangers, disponible [ici](#), dans le cadre du processus d'approbation.



CHAMPIONNATS NATIONAUX DE VOLLEYBALL CANADA

ÉVÉNEMENTS

Le comité national des arbitres, en collaboration avec les sous-comités « Championnats nationaux » et « International et Haute performance », supervisera le recrutement et la nomination des arbitres requis pour les événements suivants :

- Championnats nationaux de Volleyball Canada 14U
- Championnats nationaux de Volleyball Canada 15U
- Championnats nationaux de Volleyball Canada 16U
- Championnats nationaux de Volleyball Canada 17U
- Championnats nationaux de Volleyball Canada 18U
- Championnats nationaux seniors de Volleyball Canada
- Championnats nationaux de volleyball de plage de Volleyball Canada
- Coupe Canada
- Championnats de U SPORTS
- Championnats de l'ACSC
- Jeux du Canada
- Tournées internationales
- Compétitions de la NORCECA
- Compétitions de la FIVB

Pour les arbitres désignés par Volleyball Canada, VC fournira le transport (ou partagera les frais avec la région) jusqu'au site de l'événement. L'hôte est responsable du transport local, de l'hébergement (chambre en occupation double) et des indemnités journalières.

Volleyball Canada assurera le transport des membres de l'équipe de développement des arbitres provenant d'autres provinces affectés à chaque championnat national. Le transport à l'intérieur de la province relève de la responsabilité de la région hôte.

NOMINATIONS DES ARBITRES

Pour les championnats nationaux organisés en mai de chaque année, les présidents provinciaux ou territoriaux des arbitres doivent communiquer le nombre d'arbitres qui voyageront pour chaque événement avant le 31 décembre de chaque année.

Le (la) président(e) des arbitres de la province hôte nommera des arbitres supplémentaires si nécessaire afin d'assurer la couverture complète de tous les matchs.

FRAIS DE MATCH ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES



Volleyball Canada sera responsable du paiement direct des frais de match et des indemnités journalières aux arbitres participants.

ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT DES ARBITRES

L'équipe de développement des arbitres de Volleyball Canada comprend les rôles suivants :

- Superviseur en chef des arbitres
- Superviseur adjoint des arbitres
- Formateur en chef des arbitres
- Formateur adjoint des arbitres
- Responsable des affectations
- Responsable adjoint des affectations

Le président national des arbitres nommera un ou plusieurs superviseurs des arbitres pour tous les championnats de Volleyball Canada, de U SPORTS, de l'ACSC et les Jeux du Canada. Le (la) superviseur(e) en chef des arbitres agira à titre de président(e) désigné(e) du comité national des arbitres pour l'événement.

Des superviseurs adjoints des arbitres seront nommés au besoin.

En fonction de l'ampleur de l'événement, les rôles peuvent être combinés.

RÉUNION TECHNIQUE DES ARBITRES

Tous les arbitres participant à un championnat national doivent assister à une réunion technique organisée avant le championnat. Les réunions techniques peuvent se tenir en personne ou par des moyens numériques.

Le (la) superviseur(e) en chef des arbitres ou le (la) gestionnaire du développement des arbitres de Volleyball Canada dirigera la réunion.

Ordre du jour de la clinique

- Accueil et présentations
- Informations sur le championnat
- Procédures et protocoles des matchs
- Règles et interprétations
- Fonctionnement de l'arbitrage
- Affectation des arbitres
- Exigences administratives
- Questions

RESPONSABILITÉS DES ARBITRES

Les arbitres acceptés pour un championnat doivent :



- Assister à la réunion technique des arbitres avant le championnat.
- Rester sur place pendant toute la durée du championnat (sauf en cas d'autorisation de partir plus tôt).
- Se comporter de manière éthique, tant sur le terrain qu'en dehors.

AFFECTATIONS DES ARBITRES

La neutralité provinciale dans les affectations des arbitres doit être maintenue dans la mesure du possible. La neutralité n'est pas possible aux Championnats ouverts de Volleyball Canada, mais elle doit être prise en considération pour les matchs éliminatoires directement liés aux championnats nationaux.

RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

Pour tous les championnats nationaux de Volleyball Canada, Volleyball Canada est l'hôte et est responsable de :

- Mise à disposition d'une salle pour la réunion technique des arbitres.
- Organiser le transfert depuis et vers l'aéroport pour les arbitres qui voyagent.
- Fournir le transport local vers et depuis le lieu de la compétition.
- Fournir l'hébergement pour les arbitres (chambre en occupation double ou équivalent).
- Payer les frais de match, les indemnités journalières et les dépenses des arbitres.
- Payer les honoraires, les indemnités journalières et les dépenses de l'équipe de développement des arbitres.
- Fournir des collations légères aux arbitres et à l'équipe de développement des arbitres tout au long de l'événement.



DÉVELOPPEMENT NATIONAL INTÉRIEUR - NIVEAUX 1 À 3

MANDAT

Le mandat du sous-comité du développement national consiste à concevoir et à superviser les programmes de certification et de promotion des arbitres qui fournissent aux candidats les connaissances techniques et les compétences pratiques nécessaires pour progresser dans l'arbitrage.

Le sous-comité soutient le développement des compétences des arbitres pour appliquer et interpréter les Règles du jeu, faire preuve de jugement éclairé dans la prise de décisions et exécuter les procédures d'arbitrage avec assurance et maîtrise.

À mesure que les arbitres progressent dans le parcours de certification, le programme met aussi l'accent sur les compétences humaines et interpersonnelles essentielles à un arbitrage efficace.

OBJECTIFS

NIVEAU I (LOCAL)

Les candidats doivent veiller à :

- Comprendre toutes les règles qui régissent le jeu et interpréter correctement les parties les plus essentielles.
- Utiliser correctement l'équipement et les outils requis des arbitres dans les situations de match.
- Apprendre et appliquer systématiquement les procédures fondamentales de l'arbitrage et de la gestion du jeu.

NIVEAU II (PROVINCIAL) ET III (RÉGIONAL)

Les candidats doivent obtenir des résultats satisfaisants à des niveaux de jeu de plus en plus élevés, comme en témoignent :

- La facilité et la précision avec lesquelles ils appliquent les Règles du jeu dans des situations de match réelles.
- L'équité et la cohérence de leurs interprétations des règles.
- Leur exécution confiante et maîtrisée des procédures d'arbitrage, devenue naturelle.

De plus, les candidats doivent démontrer leur engagement envers l'amélioration continue en :

- Développant leur conscience des qualités personnelles requises des arbitres.
- Adhérant à un Code d'éthique professionnel conforme à leur rôle.
- Participant à l'évaluation et à l'auto-évaluation de leur propre rendement et de celui des autres arbitres.



STRUCTURE DU COMITÉ

Le sous-comité du développement national sera composé de :

- un(e) président(e), et
- deux (2) à quatre (4) membres supplémentaires.

Le président national des arbitres est membre d'office du sous-comité.

PHILOSOPHIE DU PROGRAMME DE CERTIFICATION

Les objectifs du parcours de certification et de promotion s'articulent autour de trois compétences fondamentales : les **compétences techniques**, les **compétences humaines** et les **compétences conceptuelles**, chacune contribuant au développement d'un(e) arbitre complet(ète) et efficace.

La progression dans le parcours de certification garantit que les arbitres continuent à se perfectionner dans ces trois domaines à mesure que leurs responsabilités et les attentes à leur égard augmentent.

COMPÉTENCES TECHNIQUES

Les compétences techniques désignent la compréhension et la maîtrise de l'arbitrage par l'arbitre. Elles comprennent :

- Connaissance approfondie des Règles du Jeu et de leurs interprétations.
- Application cohérente et précise du Code de conduite des arbitres.
- Utilisation appropriée de l'équipement des arbitres et exécution des procédures de match.

La maîtrise des compétences techniques permet aux arbitres d'agir avec assurance et compétence dans toutes les situations de match.

COMPÉTENCES HUMAINES

Les compétences humaines désignent la capacité des arbitres à travailler efficacement avec les autres et à contribuer de manière positive au sein d'une équipe. Elles comprennent :

- Coopérer avec les autres arbitres, joueurs, entraîneurs et administrateurs.
- Faire preuve de respect, d'empathie et de professionnalisme, tant sur le terrain qu'en dehors.
- Maintenir une atmosphère positive et encourageante qui favorise le travail d'équipe et la confiance mutuelle.

Les arbitres possédant de solides compétences humaines font preuve de conscience de soi, de maturité émotionnelle et comprennent l'influence de leur comportement sur les autres.



COMPÉTENCES CONCEPTUELLES

Les compétences conceptuelles désignent la capacité à considérer l'arbitrage comme une partie intégrante du système global du volleyball. Elles comprennent :

- Comprendre l'interdépendance des fonctions d'arbitrage et reconnaître comment les changements dans un domaine ont une incidence sur les autres.
- Apprécier la relation entre l'arbitrage, le sport du volleyball et le contexte organisationnel, social et culturel plus large de Volleyball Canada.
- Contribuer à l'avancement de l'arbitrage en tant que discipline au sein de la structure sportive nationale.

Remarques

- Au niveau 1 (local), la certification se concentre principalement sur le développement des compétences techniques.
- Au niveau 2 (provincial), les compétences techniques continuent de se développer tandis que les concepts liés aux compétences humaines sont introduits.
- Au niveau 3 (régional), la maîtrise des règles et des interprétations est consolidée, les compétences humaines deviennent essentielles au rendement et les compétences conceptuelles sont introduites.



PROCÉDURES

CLINIQUE THÉORIQUE

Des cliniques seront organisées pour chaque niveau selon le format décrit dans le Manuel des cliniciens du Programme de développement des arbitres (ou manuel théorique/PowerPoint). Les demandes de cliniques doivent être soumises et approuvées par le (la) président(e) régional(e) des arbitres (ROC) ou son (sa) représentant(e).

EXIGENCES PRÉALABLES

ANIMATEURS ET INSTRUCTEURS CERTIFIÉS

Les présidents régionaux des arbitres doivent s'assurer que les cliniques sont organisées dans leur région et :

- S'assurer que tous les instructeurs sont à jour et certifiés pour enseigner.
- S'assurer que les instructeurs disposent de tout le matériel nécessaire, notamment le « Manuel des cliniciens du Programme de développement des arbitres » et toute autre documentation requise.
- S'assurer que les animateurs détiennent une certification d'au moins un niveau supérieur à celui de la clinique qu'ils offrent.
- **Dépenses des cliniciens**
 - Les frais des cliniciens sont à la charge de l'APT.
 - Les frais de clinique devraient normalement être couverts par les revenus générés par chaque clinique.

PROGRAMME

La croissance continue du volleyball à travers le Canada a entraîné une demande considérable pour de nouveaux arbitres plus compétents dans toutes nos provinces. Au lieu de vous contenter d'être spectateurs, Volleyball Canada vous invite à acquérir une compréhension approfondie du jeu et à contribuer à son développement. Dans le cadre du programme des arbitres, vous pouvez :

- Faire partie d'un sport passionnant et dynamique.
- Rencontrer de nouvelles personnes.
- Voyager à travers les provinces et le Canada.
- Bénéficier d'une exposition au meilleur du volleyball provincial, régional, national et international.

Volleyball Canada offre des cliniques de certification pour les arbitres et reconnaît les personnes comme arbitres de volleyball qualifiés. Il existe cinq niveaux de certification qui sont reconnus par le comité national des arbitres :



- Niveau 1 Local
- Niveau 2 Provincial
- Niveau 3 Régional
- Niveau 4 National
- Niveau 5 International

CERTIFICATION DES ARBITRES

Niveau I (Arbitre au niveau local)

Cette certification correspond au niveau I du programme de développement des arbitres certifiés. Ce programme est destiné à toute personne intéressée par les règles du volleyball et souhaitant devenir arbitre. L'objectif de ce programme est de développer les compétences techniques des participants afin de leur permettre de comprendre et d'appliquer les interprétations des règles de base.

Exigences :

- Il est recommandé que les arbitres soient âgés d'au moins 16 ans. Veuillez vous renseigner auprès de votre association provinciale d'arbitres pour connaître les exigences en matière d'âge, le cas échéant.
- Doit suivre un cours théorique de certification d'arbitre de niveau I.
- Doit réussir un examen théorique.
- Doit obtenir des résultats satisfaisants dans le cadre d'une évaluation pratique ou au cours d'un certain nombre de matchs.
- Doit être membre inscrit de son association provinciale d'arbitres.

L'arbitre au niveau local doit se rendre disponible pour arbitrer différents types de matchs de volleyball aussi souvent que possible.

Niveau II (arbitre au niveau provincial)

La certification provinciale correspond au niveau II du programme de développement des arbitres certifiés. L'objectif de ce programme est d'améliorer les compétences techniques des participants afin qu'ils puissent appliquer et interpréter correctement toutes les règles tout en maîtrisant les mécanismes du jeu.

Exigences :

- Avoir exercé les fonctions d'officiel local pendant au moins un an.
- Suivre un cours théorique de certification d'arbitre de niveau II.
- Réussir un examen théorique écrit.
- Avoir été observé en tant que premier et deuxième arbitre, juge de ligne, marqueur et assistant marqueur.
- Est autorisé et tenu d'officier en tant que deuxième arbitre dans toutes les catégories d'âge, chez les seniors et, dans des circonstances particulières, dans des compétitions universitaires et collégiales.
- Tenir un registre des affectations.
- Remplir au moins trois formulaires d'évaluation sur d'autres arbitres.



Niveau III (arbitre au niveau régional)

La certification régionale correspond au niveau III du programme de développement des arbitres certifiés. Les candidats admis à cette étape du programme font preuve d'un potentiel prometteur en tant qu'arbitres et démontrent un engagement sérieux envers ce sport.

Exigences :

- Avoir exercé les fonctions d'arbitre provincial pendant au moins un an.
- Soumettre une demande écrite au (à la) président(e) régional(e) des arbitres pour participer au programme de mise à niveau.
- Être recommandé(e) par le (la) président(e) des arbitres de la zone et le (la) président(e) régional(e) des arbitres.
- Participer à une clinique théorique de certification d'arbitre de niveau III.
- Doit soumettre un relevé de ses affectations.
- Doit démontrer une implication significative dans le programme des arbitres.
- Doit participer à un programme de « tutorat » en remplissant au moins 5 formulaires d'évaluation.
- Doit réussir l'examen écrit.
- Doit réussir l'évaluation pratique.

Il est reconnu que l'arbitre est désormais un(e) « arbitre senior » et qu'à ce titre, il (elle) est autorisé(e) et censé(e) arbitrer à tous les niveaux du volleyball.

CLINIQUES

3.7.1 Cliniques générales

- Elles sont disponibles dans chaque zone de la région, dans la mesure du possible.
- Elles sont accessibles aux établissements, aux organisations et aux individus.
- Les cliniques couvrent les règles générales, l'interprétation des règles et l'arbitrage du volleyball.
- La durée de la formation est négociable.

3.7.2 Cliniques de certification - Mise à niveau

- Les cliniques locales et provinciales sont coordonnées dans chaque zone par le (la) président(e) des arbitres de la zone, le (la) président(e) régional(e) des arbitres ou leur représentant(e).
- Les cliniques régionales sont coordonnées par le (la) président(e) régional(e) des arbitres ou son (sa) représentant(e).

3.7.3 Cliniques novices

- Il s'agit d'une clinique théorique offerte à toute personne intéressée par les règles du jeu.
- L'arbitre novice est reconnu(e) par Volleyball Canada comme arbitre certifié(e).
- L'arbitre novice doit être membre inscrit(e) de son association provinciale d'arbitres.
- L'arbitre novice fait son entrée dans le monde de l'arbitrage.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT



Le comité national des arbitres de Volleyball Canada et les associations provinciales d'arbitres doivent faire de leur mieux pour offrir des possibilités à ceux qui souhaitent apprendre l'arbitrage du volleyball. Lorsque la demande dépasse les ressources disponibles, il n'y a pas grand-chose à faire, si ce n'est organiser des cliniques selon le principe du premier arrivé, premier servi, dans la mesure où les ressources le permettent.

PERSPECTIVES

Il semble que moins de personnes soient disposées à apprendre à arbitrer le volleyball. Cette tendance s'explique en partie par le mode de vie : les gens pratiquent activement des sports à un âge plus avancé, ont accès à différentes activités (par exemple, les ligues récréatives), ont des horaires de travail plus longs, passent plus de temps dans les transports, etc. Devenir arbitre et s'efforcer d'obtenir des certifications de plus haut niveau implique un engagement que beaucoup de gens ont relégué au bas de leur liste de priorités.

Le manque d'arbitres qualifiés dans tous les sports est un problème de longue date pour lequel il n'existe pas de solution rapide. Volleyball Canada dispose de peu d'options pour attirer des personnes vers l'arbitrage. Les bénévoles doivent provenir d'ailleurs, par exemple des écoles, des équipes seniors A/AA/B ou d'autres sports. Dans les années 1980, la plupart des bénévoles provenaient du système scolaire. Dans les années 1990, les associations provinciales d'arbitres ont puisé dans les ressources des joueurs seniors des clubs, tirant parti de leurs années d'expérience. Dans les années 2000, d'anciens joueurs d'élite ont été sollicités pour devenir arbitres.

Les tournois qui permettent aux arbitres d'acquérir une expérience précieuse sont importants pour le développement des programmes au sein des différents niveaux d'arbitrage. On ne peut pas apprendre à arbitrer simplement en lisant le règlement... l'expérience pratique est essentielle! Afin de promouvoir les arbitres, ce type de tournois doit continuer à être proposé aux arbitres pour qu'ils puissent acquérir de l'expérience.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

À l'issue de la session d'évaluation, le (la) candidat(e) sera informé(e) verbalement par le (la) clinicien(ne) en chef que :

- Il (elle) a terminé avec succès la clinique.
- Leur promotion est retardée et il (elle) doit être réévalué(e) dans un autre tournoi désigné, sur recommandation de son (sa) président(e) des arbitres de la zone/ président(e) régional(e) des arbitres, avant d'être déclaré(e) admis(e) ou refusé(e).
- Il (elle) a échoué et est retiré(e) du programme.

Les candidats non retenus doivent accepter les critiques et suggestions formulées par les animateurs comme étant justes et objectives. Ils doivent continuer à viser une progression future.

Toute réaction négative ou injustifiée de la part des candidats non retenus pourrait compromettre leur avenir dans l'arbitrage. Dans les cas extrêmes, des mesures disciplinaires pourraient être envisagées par le (la) président(e) régional(e) des arbitres et ou le (la) président(e) du comité national des arbitres.



REMARQUE : Toute demande légitime peut être soumise au (à la) président(e) des arbitres de la zone, président(e) régional(e) des arbitres, président(e) du comité national des arbitres ou à tout membre de l'exécutif du comité national des arbitres à tout moment.



MATRICE DE DÉVELOPPEMENT DES ARBITRES

PROGRAMME S	PRIORITÉ DE LA CLINIQUE	THÈMES
Niveau 1 Local	Compétences techniques	Connaissance des règles. Instructions relatives aux mécanismes opérationnels.
Niveau 2 Provincial	Compétences techniques	Application et interprétation des règles Maîtrise des mécanismes opérationnels.
	Compétences humaines (conscience)	Code d'éthique Introduction à l'évaluation Profil de l'officiel
Niveau 3 Régional	Compétences techniques (Complément)	Maîtrise de l'interprétation des règles. Capacité à s'adapter à un niveau supérieur.
	Compétences humaines	Personnalité et interaction Évaluation et auto-évaluation
	Compétences conceptuelles	Structures et programmes des officiels dans leur propre province Facteurs clés de rendement
Niveau 4 National	Compétences techniques (Maîtrise)	Excellence dans le rendement
	Compétences humaines (Développement)	Psychologie de l'arbitrage
	Compétences conceptuelles	Structures et programmes des officiels au Canada Étude du rendement des arbitres Principes d'analyse des résultats d'examen (docimologie)